BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention association 2SEO La Murataise

Séance du 14 février 2024 Délibération n°DBC_2024_013

Nombre de conseillers

En exercice : 20 Présents : 14 Absents :

dont suppléés : 0dont représentés : 4

Votants: 18

- dont « pour »: 17 - dont « contre »: 1 - dont abstention : 0

Le 14 février 2024 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

<u>Présents</u>: Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

<u>Représentés</u>: Max ALLIES par Daniel VIDAL, Véronique ARMENGAUD par Jim RONEZ, Pierre BAILLY par Francis CROS, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : Robert BOUSQUET

Objet: Demande de subvention association 2SEO La Murataise

L'association 2SEO_La Murataise qui a pour but la pratique du sport lié à la découverte de la région, demande une subvention de 4 000,00 € afin de soutenir financièrement la manifestation du dimanche 02 juin 2024.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire de délivrer une subvention de 4 000,00 € à l'association 2SEO La murataises pour apporter un soutien financier à la manifestation prévue le dimanche 02 juin 2024.

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2024 081-200066553-20240214-DBC_2024_013-DE Entendu le rapport du Président, Le Bureau communautaire,

DECIDE A la majorité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 4 000,00€ à l'association 2SEO_La Murataise pour soutenir la manifestation du dimanche 02 juin 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance - Robert BOUSQUET

Le Président - Daniel VIDAL

Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15 / 02 / 20 2 4

et publié ou notifié le 15 / 02 / 20 24

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2024 081-200068553-20240214-DBC_2024_013-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention association JOC'R – Exposition Jeux Olympiques

Séance du 14 février 2024 Délibération n°DBC_2024_015

Nombre de conseillers

En exercice : 20 Présents : 14 Absents :

dont suppléés : 0dont représentés : 4

Votants: 18

- dont « pour »: 18 - dont « contre »: 0 - dont abstention : 0

Le 14 février 2024 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

<u>Présents</u>: Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

<u>Représentés</u>: Max ALLIES par Daniel VIDAL, Véronique ARMENGAUD par Jim RONEZ, Pierre BAILLY par Francis CROS, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés:

Excusés : André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : Robert BOUSQUET

Objet: Demande de subvention association JOC'R - Exposition Jeux Olympiques

L'association JOC'R, soutenue par le Département du Tarn et le Comité Départemental Olympique et sportif, travaille actuellement à la réalisation d'une exposition célébrant l'olympisme au travers ses grandes figures locales. Cette exposition est construite notamment avec les établissements scolaires (Lycée Anne Veaute) et les Archives Départementales du Tarn. L'association JOC'R recherche des collectivités territoriales pour compléter sa liste des partenaires et finaliser l'itinérance de l'exposition qui aura vocation à irriguer tout le territoire.

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2024 081-200066553-20240214-DBC_2024_015-DE Aussi, labellisée Terre de Jeux 2024, la Communauté de Communes a été sollicitée par l'association JOC'R pour participer à la réalisation de l'exposition. L'association JOC'R a ainsi déposé une demande d'aide financière de 1 000,00 €.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer une aide financière de 1 000,00 € à l'association JOC'R afin de réaliser l'exposition dont le coût de production est estimé à 8 000,00 €.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une aide financière de 1 000,00€ à l'association JOC'R afin de réaliser l'exposition dont le coût de production est estimé à 8 000,00 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance - Robert BOUSQUET

Le Président - Daniel VIDAL

COMMUNES

Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 15 / 02 / 20 24 et publié ou notifié le 15 / 02 / 20 26

ectura da Caetra

Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/02/2024
081-200066553-20240214-DBC_2024_015-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention association « Camin Castres Montagne »

Séance du 14 février 2024 Délibération n°DBC 2024 014

Nombre de conseillers

En exercice : 20 Présents : 14 Absents :

dont suppléés : 0dont représentés : 4

Votants: 18

- dont « pour »: 18 - dont « contre »: 0 - dont abstention : 0

Le 14 février 2024 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

<u>Présents</u>: Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

<u>Représentés</u>: Max ALLIES par Daniel VIDAL, Véronique ARMENGAUD par Jim RONEZ, Pierre BAILLY par Francis CROS, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés: André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : Robert BOUSQUET

Objet: Demande de subvention association « Camin Castres Montagne »

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'attribuer une subvention de 500,00€, pour l'association « Camin Castres Montagne » dans le cadre de ses actions visant à la promotion de l'historique voie de chemin de fer reliant Castres à Murat-sur-Vèbre.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/02/2024
081-200066553-20240214-DBC_2024_014-DE

DECIDE A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association « Camin Castres Montagne » dans le cadre de ses actions visant à la promotion de l'historique voie de chemin de fer reliant Castres à Murat-sur-Vèbre.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance - Robert BOUSQUET

Monceel

<u>Le Président – Daniel VIDAL</u>

Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15 / 02 / 20 24 et publié ou notifié le 15 / 02 / 20 24

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2024 081-200066553-20240214-DBC_2024_014-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de fonds de Concours

Séance du 14 février 2024 Délibération n°DBC_2024_012

Nombre de conseillers

En exercice : 20 Présents : 14 Absents :

dont suppléés : 0dont représentés : 4

Votants: 18

- dont « pour »: 18 - dont « contre »: 0 - dont abstention : 0

Le 14 février 2024 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

<u>Présents</u>: Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

<u>Représentés</u>: Max ALLIES par Daniel VIDAL, Véronique ARMENGAUD par Jim RONEZ, Pierre BAILLY par Francis CROS, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés:

Excusés : André CABROL, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : Robert BOUSQUET

Objet: Demandes de fonds de Concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par la commune de Fraïsse-Sur-Agoût sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2024 081-200066553-20240214-DBC_2024_012-DE

Commune	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
FRAISSE SUR AGOUT	Alimentation eau potable Le Moulinas	12 189,00 €	6 094,50 €	6 094,50 €
	Travaux station d'épuration Fraïsse Bourg	7 965,83 €	3 982,91 €	3 982,92 €
	Montant des FDC attribués 10 077,41		10 077,41 €	

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours à la commune de Fraïsse-Sur-Agoût pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE A l'unanimité des membres présents

- de valider les plans de financement définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre de fonds de concours à la commune de Fraïsse-Sur-Agoût pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance - Robert BOUSQUET

Vtoa per

Le Président - Daniel VIDAL

Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15 / 02 / 2024 et publié ou notifié

le 15/02/20 24

RF Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2024 081-200066553-20240214-DBC_2024_012-DE